

Politique Qualité – Sécurité - Environnement

Notre démarche QSE, principalement guidée par la satisfaction de nos clients dans le respect de la réglementation internationale appliquée à notre secteur d'activité, a pour cible la pérennisation et l'évolution du Groupe DMS.

Dans cette optique, le Groupe DMS met en œuvre un système de management de la qualité documenté et maintient son efficacité pour promouvoir une démarche de progrès auprès de l'ensemble du personnel.

Ainsi nous nous engageons à :

- mettre en œuvre une organisation qui permet d'identifier les attentes et besoins de nos clients.
- déployer les démarches contribuant à la satisfaction de nos clients, salariés et actionnaires.
- recenser les éventuels écarts et les traiter afin d'obtenir une meilleure performance en termes de coûts, qualité et délais.
- améliorer notre image de société responsable et respectueuse envers l'environnement et la sécurité des personnes.

Nous répondons aux exigences des référentiels suivants :

- ☞ ISO 13485:2016
- ☞ ISO 9001:2015
- ☞ Directive Européenne 93/42/CEE, modifiée par la Directive 2007/47/CE
- ☞ Code of Federal Regulations, Title 21 Part 820 (USA)
- ☞ Règlement sur les instruments médicaux DORS/98-282 (Canada)
- ☞ Pharmaceutical Affairs Act ROC Taiwan

La Responsable Qualité & Réglementaire a pour mission de veiller au respect de ces engagements, en tant que représentante de la Direction, et de promouvoir l'esprit d'amélioration continue au sein de l'ensemble des entités du Groupe DMS.

Jean-Paul Ansel

Président Directeur Général Groupe
DMS

